

intéressées à l'importation des articles de textile et d'habillement. Connaissant maintenant toute la portée des articles 26 et 27, j'aurais dû ajouter après «les articles de textile et d'habillement» les mots «et autres marchandises», afin que les importateurs puissent exposer les raisons pour lesquelles l'importation ne nuirait pas à la production canadienne.

Je n'ai qu'une critique à formuler au sujet de l'amendement: en raison de mon programme chargé, je ne suis pas vraiment rendu compte de l'importance de l'article 27, car j'aurais dû ajouter les mots «et autres marchandises» après le mot «d'habillement.» Mais comme je ne l'ai pas fait, l'amendement est demeuré inchangé. L'article 12 stipule clairement que la Commission peut entendre des témoignages si elle en prend la décision. Si elle veut gouverner autocratiquement et bureaucratiquement, elle peut décider qu'elle en a entendu suffisamment. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une mesure protectionniste. Le parti libéral est devenu le parti protectionniste de l'industrie manufacturière canadienne. Il a sacrifié l'Ouest du Canada et ses aspirations libre-échangistes.

L'hon. M. Pepin: Essayez d'importer du blé au Canada!

M. Horner: Le ministre propose d'importer du blé au Canada. J'ai toujours pensé que c'était là l'intention réelle du gouvernement canadien. Il ne veut pas vendre du blé, il veut en importer. Mais nous avons un excédent de blé au Canada!

Des voix: Plus fort!

M. Horner: Quelle est cette idiotie! De toutes les positions insensées qu'il a prises, c'est la pire. J'ai déjà établi cet après-midi que le principal but du projet de loi est de rationaliser l'industrie textile. Je n'y vois pas d'inconvénient. La rationalisation de l'industrie textile établit en premier lieu le principe que nous ne devons pas la destiner uniquement au marché canadien mais au marché international. Le ministre a reconnu qu'en orientant notre industrie textile vers le marché international, nous devons faire concurrence à des articles de textile perfectionnés. Il a dit aussi que nous devons protéger l'industrie. Voilà le point où sa rationalisation et sa logique laissent à désirer.

Le ministre a dit que nous devons protéger notre industrie du textile actuelle contre la production à bas prix de revient des pays comme ceux de la périphérie du Pacifique qui sont nos meilleurs clients. La Corée en est un. Le président du parlement de la Corée s'est trouvé à la Chambre. Une réception a eu lieu en son honneur. Il est intéressant de noter que nous exportons pour une valeur d'environ 18 millions de dollars de produits à ce petit pays, et que nous en importons pour 15 millions. La majeure partie de ces importations d'articles textiles sont de qualité inférieure. Nous ne pouvons faire concurrence à ses prix dans les marchés internationaux. Mais la majeure partie des produits que nous lui vendons vient de l'Ouest du Canada.

Chose intéressante quant au programme de rationalisation, la logique du ministre laisse à désirer car nous ne pouvons mettre sur pied au Canada une industrie du textile qui soit viable et puisse faire concurrence aux régions productrices de textiles à vil prix. Mais nous pouvons le faire avec les textiles de haute finition de pays comme la Grande Bretagne et des États-Unis. Il est

[M. Horner.]

intéressant aussi de remarquer que, dans la production d'articles de textile de haute finition, il nous faut plus de fibres synthétiques. L'expansion la plus rapide dans l'industrie canadienne du textile s'est produite dans ce secteur. En réalité, 46 p. 100 de l'industrie du textile au Canada s'occupe de fibres synthétiques. Ce bill protège sans doute cette industrie, mais, l'article 8 du bill écarte la déposition de toute personne que les actes de la Commission pourraient léser.

Il est intéressant de remarquer qu'au Canada, où beaucoup de gens se préoccupent de racheter l'industrie canadienne, le gouvernement est disposé à protéger une industrie qui appartient entièrement à des étrangers. Elle appartient à cinq sociétés étrangères, et c'est ce secteur qui est le plus susceptible de se développer. Examinons la croissance rapide de la seule industrie des tapis. Les marchés du tapis au Canada ont rapidement augmenté. Les tapis servent dans les écoles, les édifices municipaux et dans maints autres endroits.

L'hon. M. Pepin: Surtout les tapis rouges.

M. Horner: Je saisis mal l'observation du ministre. Si la couleur rouge revêt une signification particulière, qu'il sache que j'aime le bétail rouge. Je ne vois pas ce qu'il veut dire par tapis rouges. Peut-être fait-il allusion à la Chine rouge ou aux conservateurs qui s'intitulent «conservateurs rouges» et que je n'apprécie guère. Mais j'aime bien le bétail rouge. Quoi qu'il en soit, si l'on examine les possibilités d'expansion de l'industrie textile au Canada, on ne saurait en exclure le secteur des fibres artificielles et synthétiques.

Ce secteur représentait, en 1950, près de 19 p. 100 de cette industrie. En 1970 ou 1971, les fibres artificielles entraient pour 46 p. 100 dans la consommation de l'industrie textile. Le secteur du tapis prend un essor prodigieux et on y a enregistré, au cours des cinq dernières années, une augmentation de 25 p. 100. Les perspectives de ce secteur industriel sont illimitées. Si ce projet de loi se propose de protéger une industrie viable, à même de soutenir la concurrence internationale, il faut parvenir en premier lieu à un haut degré de perfection ce qui suppose automatiquement l'emploi de fibres artificielles de grande qualité.

● (9.50 p.m.)

Le gouvernement fait grand état de la propriété canadienne des entreprises. Il a déclaré avec audace qu'il achèterait la *Home Oil* rien que pour la maintenir aux mains des Canadiens. Mais voilà qu'aujourd'hui il dépose une loi protectionniste. L'honorable député de Okanagan Boundary (M. Howard) a déclaré ouvertement et peut-être avec fierté, mais je ne saurais dire combien il était fier car j'étais absent du comité ce jour-là, que cette nouvelle mesure législative marquait un changement notoire en ce qui concerne l'aide canadienne aux industries manufacturières.

Les fibres synthétiques présentent de grandes possibilités, mais chez nous, elles sont fabriquées uniquement par des étrangers. Si le ministre ou son secrétaire parlementaire veut que je prouve cette affirmation, je trouverai des preuves. Au cours des délibérations du comité, le secrétaire parlementaire a dit qu'en fin de compte cinq sociétés possédaient tout. Monsieur l'Orateur, toute cette industrie est entre les mains d'étrangers.